



République et canton de Genève

Commune de Cologny

Dans sa séance du 24 septembre 2020, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

le Conseil municipal décide à l'unanimité (20 voix)

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 26 527,80 F destiné à financer les travaux de mise aux normes des fenêtres du bâtiment sis place du Manoir 4.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 21 juin 2018.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 11 novembre 2020.

Cologny, le 2 octobre 2020

La Présidente du Conseil municipal :

Marie-France ASENSIO